**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020**

L’an deux mil vingt le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe BAGUET.

Etaient présents :Michèle DABEL, Maurice DECAT, Laurent BACH, Christelle LESCAT, Caroline MARX, Martial QUINTON, Virginie DECAT, Caroline PETEAU, Victor LOPES, Isabelle DAVEAU, Laurence DUFIET

Absent excusé : Anne-Elisabeth BOURGUIGNONqui a donné pouvoir à Christophe BAGUET, Harold MAXIMO qui a donné pouvoir à Laurent BACH, Franck LAUGIER qui a donné pouvoir à Maurice DECAT

Absent : néant

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Laurence Dufiet

**1/ Approbation du compte-rendu du 01 septembre 2020**

M. Martial Quinton souhaite qu’il soit notifié qu’il a voté contre l’approbation du PLU car il juge que le document comporte de nombreuses incohérences notamment en matière de zonage.

M. Laurent Bach souhaite qu’il soit notifié qu’il s’est abstenu lors du vote pour l’approbation du PLU.

Mme Caroline Peteau souhaite qu’il soit notifié que lors du vote pour la création d’un poste d’adjoint technique à temps non complet pour le remplacement d’un agent ayant quitté la commune par voie de mutation, elle a questionné le Maire sur la suppression du poste existant. M. le Maire l’avait alors informé que le poste serait supprimé lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal. Elle constate ce jour, que le sujet n’est pas à l’ordre du jour. M. Baguet répond qu’il s’agit d’un oubli et que le sujet sera traité lors du prochain conseil municipal.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité.

**2/Demande de Subvention au titre du FER (Fonds d’Equipement Rural)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d’Equipement Rural a pour objet la réfection de la voirie Route de Nainville pour un montant de travaux estimé à 181 720,00 € H.T.

Les travaux seront effectués en deux tranches comme détaillé ci-dessous :

* 1ère tranche 2020 : 98 316,68 € H.T.
* 2ème tranche 2021 : 83 403,32 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le programme de travaux présenté par le Maire et son échéancier.

Le Conseil Municipal s’engage:

- sur le programme définitif et l’estimation de cette opération,

- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.

- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d’entretien éventuelles de cette opération,

- à ne pas commencer les travaux avant l’approbation du Conseil départemental,

- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,

- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques (ou 80 % dans le cas des monuments protégés au titre du patrimoine, et plus si autorisation préfectorale)

- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d’assiette de l’opération.

**3/ Délégation de pouvoir pour l’instruction, la prise de décision et la signature d’une déclaration préalable de travaux**

**Considérant** que M. Baguet, Maire de la commune, est propriétaire d’une habitation rue des Fontaines ;

**Considérant** qu’il a déposé une déclaration préalable de travaux pour la pose de fenêtres de toit ;

**Considérant** que le Maire ne peut légalement pas signer l’arrêté validant et autorisant une déclaration préalable pour une propriété lui appartenant et/ou une propriété détenue par une société lui appartenant ;

**Considérant** qu’il est nécessaire de déléguer cette prise de décision à un membre du Conseil Municipal ;

M. Baguet délègue la présidence de la séance à M. Laurent Bach, Adjoint au Maire, et quitte la salle afin de ne prendre part, ni au débat, ni au vote.

M. Bach prend la présidence de la séance, lit en séance l’article L 422-7 du code de l’urbanisme, et fait appel à candidature pour la délégation de prise de décision pour la déclaration préalable de M. Christophe Baguet enregistré le 05 octobre 2020 sous le numéro 0774352000040.

Martial Quinton, Conseiller Municipal, propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité de déléguer la prise de décision comprenant l’instruction et la signature de la demande de déclaration préalable n°774352000040 pour M. Christophe Baguet, à M. Martial Quinton.

M. Baguet n’a pas pris part au vote.

**4/ Considérant l’élaboration d’un PLU avec une date d’application probable proche ;**

Considérant le droit de préemption instauré par la commune ;

Considérant l’orientation du PLU visant à maintenir l’équilibre habitat-emploi et une offre diversifiée de logements ;

Considérant la pression foncière s’appliquant au territoire et ayant pour conséquence une augmentation importante des prix des fonciers disponibles ;

Considérant la nécessité de permettre aux ménages les plus modestes de pouvoir accéder à une offre de logement ;

Considérant le souhait des Saint Salvatoriens de réaliser un parcours résidentiel pour une offre de logements adaptée à la taille des ménages ;

Considérant la nécessité de planifier, organiser et réaliser des logements respectueux des normes applicables en vigueur et ambitieux dans la transition écologique en cours ;

Considérant l’engagement pour la réalisation d’un Programme Local de l’Habitat (PLH) par la Communauté d’Agglomération du Pays de Fontainebleau, document obligatoire pour les communautés d’agglomération, ayant pour objectif la déclinaison de la politique intercommunale en matière d’habitat pour 6 ans. Il définira notamment les objectifs en matière d’évolution de la population, les secteurs prioritaires de développement de l’habitat, les typologies de logements et les orientations en matière de renouvellement urbain, requalification du parc existant ou encore de rénovation énergétique.

Le Maire propose au Conseil Municipal d’acter un futur projet immobilier visant à favoriser l’accès aux primo-accédants ou aux ménages les plus modestes ainsi que la création d’un parcours résidentiel.

Il propose d’établir ce projet sur une zone de Brinville (zone UB) comprise entre :

* Les Courts Palais
* Le chemin de la Pecqueuse
* La rue du Chemin Vert
* La rue de Montgermont

Il propose donc au Conseil Municipal de valider la potentielle préemption de tous les terrains mis en vente dans la zone détaillée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le projet présenté par M. le Maire visant à favoriser l’accès aux primo-accédants ou aux ménages les plus modestes ainsi que la création d’un parcours résidentiel.

**5/ Affaires diverses**

Laurent Bach, souhaite à nouveau remercier le Conseil Municipal pour son aide lors de l’affaire l’opposant à un habitant de la commune. Il informe l’assemblée qu’il a remboursé les frais de justice avancés par la commune.

Caroline Peteau questionne le Maire quant au projet en cours d’étude pour les Terres Menues évoqué lors d’une précédente réunion de Conseil Municipal, Elle souhaite savoir si le Maire peut détailler le projet sur lequel travaille la municipalité.

Le Maire l’informe qu’aucun projet n’est défini, et qu’il faut que le conseil municipal travaille sur ce sujet. Il précise que lorsque le type de projet sera défini, il sera évidemment détaillé et débattu au sein du Conseil Municipal.

Virginie Decat souhaite savoir si le sujet abordé lors du précédent conseil relatif aux difficultés de stationnement devant l’école a été traité. Il avait notamment été proposé de créer une zone « dépose minute » dans la rue Creuse.

M. le Maire fait remarquer à l’assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre, l’ouverture de l’école ayant été décalée à 8 heures 30, il semblerait que le problème ne se pose plus. Le sujet pourra de nouveau être étudié en cas de besoin.

Martial Quinton souhaiterait savoir s’il est possible de communiquer sur la COVID19 dans le prochain journal (gestes barrières etc…) et de rappeler que le virus ne s’arrête pas à la limite de la commune comme certains sembleraient le croire.

Cependant plusieurs élus de l’assemblée rappelle que la gestion de crise est avant tout une question de civisme et de prise de conscience de la population, l’énonciation des gestes barrières sont rappeler quotidiennement dans les médias, il semble donc inutile de communiquer dans le journal de la commune.

Pour exemple, Caroline Marx informe l’assemblée que les élus de la municipalité ont sensibilisé les habitants devant l’école de la Fontaine afin de rappeler que le port du masque était obligatoire. La majorité le portait volontairement alors qu’une minorité a dû être rappelée à l’ordre et qu’un seul parent était totalement récalcitrant.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40